

NOUVELLES

ACTIVITÉS

POUR L'AVOCAT

une (r)évolution en marche

◆ ÉDITO - PAGE 03

◆ INTERNATIONAL
PAGES 04 & 05

◆ FOCUS
PAGES 06 & 07

◆ CONSEIL DE L'ORDRE
PAGES 08 ET 09

◆ ANNONCES
PAGES 10 & 11

◆ HISTORIQUE
PAGE 12

◆ SPORT - PAGE 13

◆ DU CÔTÉ DE LA
RUE DE LONDRES
PAGE 14

◆ PORTRAIT
PAGES 15

◆ LIRE ET SORTIR
PAGES 16 & 17

◆ RETOUR SUR
PAGES 18 & 19



◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de
Frédéric Sicard,
bâtonnier de Paris



L'agenda de
Dominique Attias,
vice-bâtonnière de Paris

23/05

RÉUNION SUR LA MODA, AVEC LES
SALARIÉS DE L'ORDRE

ENTRETIEN AVEC CÉCILE DUFLOT,
DÉPUTÉE DE PARIS

23/05

RÉUNION AVEC LA DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE
DE PARIS

COLLOQUE AJFB /
QUEEN MARY UNIVERSITY OF LONDON
sur les « dispositifs d'alerte professionnelle
(« whistleblowing ») et codes de conduite
en France et au Royaume-Uni »

24/05

CONSEIL DE L'ORDRE

DÎNER-DÉBAT ORGANISÉ PAR LE CERCLE
MONTESQUIEU À LA MAISON DU BARREAU

25/05

JURY DU PRIX DE LA FONDATION SCELLES

25/05

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EFB

COMITÉ DE DIRECTION DE LA CARPA

26/05

RÉUNION AVEC MARTINE JODEAU, VICE-
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA
MÉDIATION

26/05

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'INFORMATIQUE JURIDIQUE

AUDITION DU MUSÉE DU BARREAU SUR
LA MÉDIATISATION DU PROCÈS EICHMANN

28/05

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE FRANCE TERRE D'ASILE

31/05

DÉPLACEMENT EN DÉLÉGATION À LA CJUE

31/05

CONSEIL DE L'ORDRE

01/05

OUVERTURE DU COLLOQUE SUR
LA MÉDIATION INTERCULTURELLE DU
CENTRE DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE
en partenariat avec la Chambre de commerce
franco-arabe.

02/06
et
03/06

CONFÉRENCE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DU BARREAU
ALLEMAND, BERLIN

02/05

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INITIADROIT

04/05

JURY DU PRIX LUDOVIC TRARIEUX



ÉDITO

Le divorce du jour !

Après le mariage pour tous, un bel engagement ouvert à tous, serait-ce tout à rebours le divorce par tous ?

L'amendement au projet de loi J21 a été voté par les députés jeudi 19 mai dernier.

Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris a choisi de prévenir des risques cette déjudiciarisation.

Pour une économie de bout de chandelles, nous renoncions à revendiquer un vrai budget pour la justice en préférant, afin de régler la question économique, réduire le rôle du juge et la sphère du judiciaire. Or, ce n'est pas qu'une question de budget, c'est aussi une question de philosophie et de société.

Préfaçant son code, il y a plusieurs millénaires, le roi Hammurabi rappelait que le droit doit protéger le plus faible. La justice étant autant une affaire d'équité que d'équilibre.

C'est l'ordre public de protection.

Un reste d'affection, la peur de l'autre ou l'envie d'en finir vite et de tourner la page, sont autant de pièges qui guettent les couples en rupture.

L'État ne peut se désengager.

Certes, une partie de la profession y voit aussi la reconnaissance de l'importance de l'acte d'avocat qui préparerait le divorce et étendrait nos activités de conseils.

Il est vrai que si nous ne songions qu'à nos intérêts financiers, la nouvelle loi exigeant l'intervention de deux avocats, là où actuellement un seul suffit, nous ne nous en porterions que mieux.

Mais notre serment nous oblige au service du bien de chacun et au bénéfice de tous.

Les textes internationaux, le règlement « Bruxelles 2bis », « Rome 3 », la convention internationale des droits de l'enfant, la convention de La Haye, s'opposent à ce que des parents puissent traiter du sort de leurs enfants mineurs sans leur assurer une protection totale et sans passer devant un juge.

Nous ne pouvons taire qu'il en va ainsi de l'intérêt de tous. Depuis des années, nous soutenons à l'International que seul le juge pouvait dissoudre le mariage, son intervention garantissant la laïcité de notre société respectueuse par ailleurs de la foi de chacun. Cette règle fondamentale nous a permis de convaincre et de soutenir la laïcité remise tous les jours en cause.

Dès que le Conseil de l'Ordre a eu connaissance de cet amendement, nous avons immédiatement alerté les députés sur les difficultés que poserait ce projet. Il est tellement dommage que cette discussion ait été engagée à la va-vite. En choisissant de voter pour cet amendement, les députés ont décidé en conscience.

Conscience, probité et humanité sont trois des principes fondamentaux auxquels nous avons juré fidélité.

Connaissions donc notre devoir.

-
- ◆ Frédéric Sicard
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris
 - ◆ Dominique Attias
Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris

◆ INTERNATIONAL ◆

PROJET DE CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES



La création de la commission des affaires européennes contribue à faire avancer le projet de code européen des affaires

« LA VOIX DE PARIS DOIT ÊTRE FORTE ET ENTENDUE EN EUROPE »

Le bâtonnier de Paris a choisi le 9 mai 2016, journée de l'Europe, pour annoncer la création d'une commission des affaires européennes au sein de l'Ordre des avocats de Paris. « Presque tous les sujets qui concernent les avocats et les justiciables ont une dimension européenne », a déclaré Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris. « Il était indispensable que notre Ordre se dote d'une commission dédiée. En ces temps où la construction européenne est en danger, nous avons aussi voulu réaffirmer l'engagement effectif de l'Ordre au service de cet idéal », a renchéri Dominique Attias, vice-bâtonnière. Bien évidemment, cette annonce a été réitérée lors du Conseil de l'Ordre du 10 mai.

Cette toute nouvelle commission doit permettre à l'institution de s'emparer de nombreux sujets touchant aux intérêts de la profession et plus largement aux libertés, mais aussi de dialoguer efficacement avec ses partenaires européens. Placée sous l'égide du bâtonnier, la commission des affaires européennes coopérera étroitement avec celles touchant aux affaires publiques et à l'international. « Si la voix de Paris doit être forte et entendue en Europe, pas question de cacophonie, ajoute le bâtonnier. Nous entendons fonctionner en coopération pleine et entière avec le Conseil national des barreaux, la Conférence des bâtonniers, la délégation des barreaux de France et bien entendu le Conseil des barreaux européens. »

Au moment où nous publions ces lignes, le bâtonnier s'apprête à dévoiler le mode de fonctionnement, l'agenda et les objectifs précis de cette commission. En effet, cette dernière doit se réunir prochainement pour la première fois, tandis que des initiatives préexistantes viennent se greffer à elle sous forme de groupes de travail.

La commission des affaires européennes va donner toute sa mesure au projet de code européen des affaires, soutenu par le barreau de Paris

Le 26 janvier dernier, le Conseil de l'Ordre a décidé de soutenir le projet d'harmonisation du droit des affaires dans la zone euro pour permettre à terme son unification, lancé par Paul Bayzelon, père

fondateur de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

La mise en place de la commission des affaires européennes va permettre de donner tout sa mesure au groupe de travail lancé alors par Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil, qui étudie actuellement l'inventaire de la construction européenne en droit des affaires produit par l'association Henri Capitant avec le soutien de la Fondation pour le droit continental. Cet inventaire rassemble les contributions d'éminents universitaires et/ou avocats que sont Mireille Bacache, Martine Béhar-Touchais, Nicolas Binctin, Nicolas Cayrol, Philippe Dupichot, Charles Gijsbers, Cyril Grimaldi, Michel Grimaldi, Nathalie Martial-Braz, Franck Le Mentec, Pauline Pailler, Sophie Robin-Olivier, Philippe Pétel et Anne-Claire Rouaud.

En une cinquantaine de pages, cet inventaire passe en revue des matières aussi diverses que le droit du marché, du commerce électronique, des sociétés, des sûretés, de l'exécution, des entreprises en difficulté, des assurances, des marchés financiers, de la propriété intellectuelle, sans oublier le droit bancaire, le droit social et le droit fiscal. Les principaux enseignements de ce rapport sont que, sur le plan formel, la législation européenne en matière de droit des affaires demeure à la fois peu accessible et lisible, ce qui est aggravé du fait de l'éclatement des compétences entre l'Union européenne et ses États membres. Sur le plan substantiel, force est de constater que l'acquis communautaire est fortement hétérogène (beaucoup plus financier que commercial, par exemple), et reste largement inachevé.

Ce document vient donc soutenir l'intuition initiale de ses commanditaires : il convient de codifier l'existant et de combler les lacunes. Car tant que la zone euro ne reposera pas sur un système codifié de droit des affaires unifié, notre construction monétaire sera vacillante et nos entreprises menacées. Le groupe de travail, désormais soutenu dans son action par le pivot que constitue la commission des affaires européennes, est en train d'envisager en lien avec le Conseil national des barreaux la manière dont les avocats parisiens et français peuvent ajouter leur pierre à cet édifice ambitieux.

CAMPUS GABON : UN ACCUEIL CHALEUREUX ET UNE FORMATION ENRICHISSANTE



Signature de la convention de coopération entre l'Ordre des avocats de Paris et celui du Gabon. Dominique Attias, vice-bâtonnière de Paris et Jean-Pierre Akumbu M'bluna, bâtonnier du Gabon.

Les équipes du barreau de Paris et du barreau du Gabon avaient tout mis en œuvre afin que ce campus soit une réussite, mais il restait à voir si la magie opérerait.

Au programme de la première demi-journée, un après-midi de formation sur le tribunal spécial, organisée par la CIB (Conférence internationale des barreaux), le barreau du Gabon et le CIFA (Centre international de formation en Afrique des avocats francophones). Orchestré par Clémence Cottineau et Michael Bendavid (respectivement 4^e et 9^e secrétaire de la Conférence) une Berryer a ensuite salué, à sa manière, la présence de deux invités gabonais : l'une chef d'entreprise dans le domaine des RH et l'autre journaliste à *L'Union*, journal national gabonais.

La soirée qui a suivi a permis aux participants de s'initier à la musique gabonaise grâce à une chanteuse et ses airs envoûtants, et aux rites ancestraux, rythmés par des danses du pays. Un humoriste est enfin venu ajouter la bonne humeur qui n'allait pas quitter les participants pendant le séjour.

Ce dernier sera d'ailleurs à l'image de ces premières heures : riche d'enseignement et de découverte. Un vrai campus.

Le matin du 3 mai, le Premier ministre, Daniel Ona Ondo, un représentant du ministre de la Justice, Séraphin Moundounga, la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, le procureur général et l'ambassadeur de France au Gabon, Dominique Renaux, ont accueilli près de 200 personnes venant de France, du Gabon, mais aussi du Cameroun et de République démocratique du Congo. La présence des bâtonniers du Cameroun, Ngnie Kamga, et de Kinshasa, Edouard Mukendi Kalambay, est également à noter.

Proposant des conférences juridiques sur des sujets inhérents à la région hôte, des échanges sur les thèmes intéressants tout particulièrement la profession, comme le développement des activités juridiques et les opportunités du marché dans la région concernée, des rencontres avec des entreprises et le tissu écono-

mique, ainsi qu'avec les autorités publiques du pays d'accueil, ce campus a répondu, une fois encore, à sa mission.

En effet, d'un point de vue économique comme des droits de l'Homme, nous avons beaucoup appris de ce pays. Si les joint-ventures et les partenariats publics privés qui se développent beaucoup en Afrique nous sont déjà connus, nous avons pu découvrir les zones économiques spéciales, et mesurer les nouveaux enjeux que représentent la-bas le numérique et les télécommunications.

Les problématiques en matière de droit humain, comme l'accès à la santé, le droit successoral auquel sont confrontées les veuves, mais également les conditions de détention des mineurs ont également été consciencieusement évoquées.

Les débats ont illustré le courage de nos homologues gabonais qui se battent pour pouvoir exercer leur métier et faire respecter les droits des justiciables. Des échanges ont eu lieu avec eux sur les évolutions de la profession et de sa déontologie, mais également sur la question des maniements de fonds.

Mme la vice-bâtonnière, Dominique Attias, a été reçue avec la présidente de la Cour constitutionnelle, le président de l'Assemblée nationale et le chef de l'État, le Président Ali Bongo Ondimba.

Enfin nous n'oublierons pas la belle réception offerte par l'ambassadeur de France au Gabon et son épouse à la résidence.

Au lendemain du campus, un constat s'impose : la magie a opéré.

Le programme détaillé des travaux de ce campus est disponible ici : http://www.avocatcampusinternational.org/accueil-gabon/images/programme/PROG_FR_GABON.pdf

TÉMOIGNAGES CAMPUS GABON

« Avec pour fil conducteur « les nouveaux horizons de l'avocat », le Campus Gabon a notamment été l'occasion de riches partages d'expériences, avec des confrères tant gabonais que parisiens : à renouveler ! »

Ali Hojeij

« Sur la ligne de l'équateur comme en France, tous les avocats portent une robe de la même couleur. Le Campus Gabon est le symbole de la fraternité et de la confraternité. »

Emmanuel Pierrat

« Plus de participants que le nombre d'avocats du barreau hôte, un record qui n'est pas près d'être battu.

Organisation millimétrée, accueil remarquable, sujets pertinents et interventions de haut niveau. Des échanges confraternels le matin qui deviennent amicaux l'après-midi, des sourires plus que partout ailleurs et beaucoup de bonheur à échanger inlassablement sur nos spécificités et ce qui nous rassemble.

Une fois de plus la confrontation à des droits, réglementations et méthodologies différentes nous permet de mieux connaître et comprendre les nôtres. Campus Gabon, un succès sur toute la ligne ! »

Thierry Aballea

« Campus Gabon, comme tous les campus internationaux, nous ouvre l'esprit sur d'autres horizons juridiques. Son organisation, la qualité des interlocuteurs et des sujets traités nous rappellent combien notre mission d'avocat n'a pas de frontière. Bravo à cette initiative qui nous a permis d'échanger avec nos excellents confrères africains. »

Fabrice Orlandi



Crédit : Fotolia

◆ FOCUS ◆

NOUVELLES ACTIVITÉS POUR L'AVOCAT

Avocat fiduciaire, mandataire en transaction immobilière, mandataire sportif... de nombreux champs d'action sont aujourd'hui ouverts aux avocats, au-delà de leurs activités traditionnelles. Si certaines difficultés persistent, quant à leur mise en œuvre, les barrières tombent petit à petit, et une véritable évolution de la profession est en marche.

«De façon tout à fait paradoxale, les avocats ne semblent aujourd'hui plus trouver leur place naturelle dans une société pourtant avide de sécurité et de normes juridiques et déontologiques.» Ainsi affirmait le rapport de la commission Darrois sur les professions du droit en mars 2009.

Pour ses rédacteurs, le développement de la concurrence sur le marché juridique avait en effet «désorienté» les avocats et il était urgent que ceux-ci entrent dans une phase de «mutation» et investissent de nouveaux métiers, au-delà de leur activité juridictionnelle classique.

UN PÉRIMÈTRE ÉTENDU

Qu'en est-il sept ans après la rédaction de ce rapport ? Le champ d'activités des avocats s'est en effet considérablement élargi. Plusieurs dispositions sont ainsi venues étoffer le règlement intérieur national de la profession (RIN), ainsi que le règlement intérieur du barreau de Paris (RIBP), afin de permettre aux avocats d'exercer désormais les activités de : fiduciaire (article 6.2.1 du RIN et du RIBP) ; correspondant à la protection des données personnelles (ou correspondant informatique et liberté [CIL]) (article 6.2.2 du RIN et du RIBP) ; intermédiaire en assurances (article P. 6.2.0.1 du RIBP) ; mandataire sportif (article P.6.2.0.3 du RIBP) ; mandataire

en transactions immobilières (P.6.2.0.4) ; mandataire d'artistes et d'auteurs (article P.6.2.0.5 du RIBP) ; et, depuis récemment, conseil et correspondant risques, intelligence économique et sécurité (article P.6.2.0.6 du RIBP). Rappelons également que les activités de lobbyiste, de formateur, de tuteur et de mandataire en protection future font aussi partie du panel de possibilités ouvertes aux avocats. Exercées à titre accessoire, ces activités doivent, pour la majorité d'entre elles, être préalablement déclarées à l'Ordre. Le professionnel demeure, par ailleurs, soumis au respect des principes essentiels de sa profession.

UNE DÉONTOLOGIE AU SERVICE DES CLIENTS

« L'avocat est parfaitement dans son rôle en exerçant ces différentes activités, soutient Anne-Lise Lebreton, présidente d'honneur de la FNUJA et membre de l'UJA de Paris. Cela peut lui permettre d'accompagner son client, avec qui une relation de confiance s'est établie, au-delà du litige ou de la problématique initiale, et donc de lui offrir un service plus complet. En outre, l'expertise juridique et l'expérience du contentieux de l'avocat permettent d'anticiper les éventuels problèmes ». L'avocate souligne par ailleurs que le respect de la déontologie est une garantie supplémentaire pour les clients. Un point de vue partagé par Olivier Bureth, mandataire en transactions immobilières et responsable de la commission ouverte du barreau de Paris sur les nouveaux métiers du droit. «Face à des professionnels parfois peu scrupuleux, nous apportons, par notre déontologie, une valeur ajoutée à nos clients. Nous agissons toujours dans la défense de leur intérêt et dans le respect des règles du conflit d'intérêts.»

DES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cependant, malgré une évolution incontestable des possibilités, quelques difficultés d'applications subsistent. La question de la compatibilité de la profession avec l'exercice d'une activité d'intermédiation, de nature commerciale, pour les mandataires, en est une illustration. « Si le guide pratique du CNB à l'attention des avocats mandataires immobiliers précise que ceux-ci sont autorisés à exercer une activité d'intermédiation sous réserve qu'elle soit accessoire à une prestation juridique principale, il n'en est rien pour les mandataires sportifs, déplore Alexis Gramblat, avocat en droit des affaires, droit du sport et mandataire sportif. Une réponse ministérielle du 1^{er} février 2011 a même interdit expressément aux avocats mandataires sportifs d'exercer une activité de mise en relation contre rémunération. » La commission de déontologie en charge des incompatibilités et des conflits d'intérêts considère en revanche que, pour les mandataires sportifs ou d'artistes, « l'activité d'intermédiation n'est pas [...] incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat dès lors que la part de cette activité [...] n'est pas exercée de manière principale mais accessoire par l'avocat ». Un certain flou sur le sujet existe donc encore.

UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

Par ailleurs, malgré leur ouverture, il y a déjà sept ans, les professionnels peinent encore à s'investir dans l'exercice de ces nouvelles activités. « Il faut que les avocats soient beaucoup plus conquérants, assure Anne-Lise Lebreton. Nous sommes dans une période charnière pour notre profession et il est indispensable que nous occupions tous les champs qui nous sont ouverts. »

C'est dans cet esprit que l'incubateur du barreau de Paris, créé en 2014, situe son action. « Les membres de l'incubateur entendent être moteurs dans tout ce qui est nouveau, qu'il s'agisse de l'extension du périmètre actuel de notre profession ou l'émergence des nouvelles technologies, précisent Benjamin Pitcho et Béatrice Brugués-Reix, MCO en charge de la coordination de l'incubateur. Parmi les réflexions en cours, figure par exemple l'évolution de la déontologie sur les questions de commercialité et d'interprofessionnalité pour l'adaptation au nouveau marché du droit. »

De nouvelles et nombreuses perspectives existent donc pour les avocats.

À eux de s'en saisir !



“ LES ACTIVITÉS DE LOBBYISTE, DE FORMATEUR, DE TUTEUR ET DE MANDATAIRE EN PROTECTION FUTURE FONT AUSSI PARTIE DU PANEL DE POSSIBILITÉS OUVERTES AUX AVOCATS. ”

“ IL FAUT QUE LES AVOCATS SOIENT BEAUCOUP PLUS CONQUÉRANTS, ASSURE ANNE-LISE LEBRETON. NOUS SOMMES DANS UNE PÉRIODE CHARNIÈRE POUR NOTRE PROFESSION ET IL EST INDISPENSABLE QUE NOUS OCCUPIONS TOUS LES CHAMPS QUI NOUS SONT OUVERTS. ”

Anne-Lise Lebreton

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 3 mai 2016

I - YOU'VE GOT MAIL

Dans le prolongement de la motion votée lors du dernier Conseil en soutien à nos confrères turcs emprisonnés, M. le bâtonnier a invité les membres du Conseil à poursuivre l'opération de saturation des boîtes aux lettres des prisons par la signature des cartes postales destinées à nos confrères Ramazan Demir et Ayse Acinikli.

II - COLD CASE

Sur proposition de M. Jérôme Martin, le Conseil a ratifié une convention de partenariat avec la SPANAH, l'Association des avocats honoraires.

III - AH ! SI J'ÉTAIS RICHE...

M. Jérôme Martin a présenté les propositions de subventions aux syndicats et aux associations. Ces propositions ont été déterminées au regard des dossiers présentés par chaque intéressé à la commission des Finances, et sur la base d'un rapport établi par Mme Dominique Piwnica.

Les propositions suivantes ont été votées par le Conseil :

Confédération Nationale des Avocats – CNA : 4 000€

ACE (Avocats Conseils d'Entreprises) : 20 000€

U J A (Union des Jeunes Avocats) : 60 000€

SAF (Syndicat des avocats de France) : 10 000€ et 25 000€ pour le congrès annuel

Droit et Procédure : 10 000 €

AVOSIAL : 1 000 €

Association Henri Capitant : 5 000€

Droit et Commerce : 1 000€

Association des avocats mandataires en transactions immobilières (A.A.M.T.I) : 1 000€

Association pour le Développement de l'Informatique Juridique (ADIJ) : 1. 000€

Association Franco-Chinoise pour le Droit économique (A.F.C.D.E) : 2 000€

A.F.A.J.A (Association Française des Avocats et Juristes Arméniens) : 2 000€

Association des juristes franco-britanniques - AJFB : 1 500€

Ass Amicale des Secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence : 1. 500€

SPANAH (Ass Nationale des Avocats Honoraires) Section Parisienne : 4 500€

La Voix de son Maître : 1. 000€

Les Maîtres Chanteurs : 1. 800€

Palais littéraire et musical : 2 500€

CANTA LEX : 1. 000€

Les Bibliophiles du Palais : 1 500€

Les Protestants du Palais : 1. 500€

Groupe Catholique du Palais : 1 500€

Association des Combattants du Palais : 1 000€

Rassemblement des Avocats Juifs de France : 1 500€

Football Club : 7.500€ dont subvention exceptionnelle de 5.000€ pour participation MUNDIAVOCAT

Rugby Club : 7 500€

Tennis Club : 1 000€

Golf club du Palais : 1 000€

IV - MISSION TRANSPARENCE

Mme Michèle Dayan a présenté un rapport relatif aux avocats missionnés de façon permanente.

Le Conseil a voté la résolution suivante : « Le budget annuel global de l'Ordre sera soumis au vote du Conseil de l'Ordre, connaissance prise des éléments suivants : le nom et la mission détaillée de chacun des avocats missionnés au titre d'une collaboration permanente ; la rémunération de chacun de ces avocats missionnés à titre permanent : fixe plus variable, le cas échéant.

Dans un souci de transparence et d'information, le Conseil de l'Ordre autorise la publication annuelle à destination de l'ensemble des avocats du barreau de Paris (Bulletins spéciaux) des noms, sous réserve de l'accord des avocats intéressés, missions et des rémunérations des avocats missionnés par l'Ordre dans l'intérêt général du barreau de Paris.

Il sera également institué un système d'évaluation annuelle des missionnés, délégué à un membre du Conseil de l'Ordre.

Chacun des avocats missionnés établira un rapport annuel d'activité à destination du Conseil de l'Ordre comprenant :

- le travail et les actions concrètes effectués sur l'année écoulée,
- une présentation des objectifs atteints et de ceux restant à atteindre,
- une indication des objectifs et travaux, chantiers en cours ou à entreprendre pour l'année suivante.

V - TOUCHE PAS À MON SECRET PROFESSIONNEL

Mme Émilie Vasseur et M. Xavier Autain ont proposé une résolution pour réagir à la proposition de loi de Yann Galut, député, relatif à la protection des lanceurs d'alerte, ce projet ayant des conséquences pour le secret professionnel.

Sur proposition de M. le bâtonnier, le Conseil a voté une résolution tendant à alerter les parlementaires sur cette initiative, rappelant que le

secret est partie intégrante de la liberté individuelle.

Le Conseil a ainsi constaté que la proposition de loi du député Yann Galut nie l'existence même du secret professionnel, alors même que celui-ci est un principe fondamental de tout système démocratique et une composante essentielle de l'État de droit.

Rappelant que l'avocat est, par essence, l'interlocuteur à qui les justiciables doivent pouvoir confier leurs secrets en toute sécurité et en toute liberté, le Conseil a souligné qu'il est indispensable que toutes les personnes ayant accès aux confidences faites à un avocat soient astreintes au respect absolu des obligations de secret et de confidentialité.

Le Conseil a condamné en conséquence cette proposition de loi et les idées qu'elle véhicule.

VI - MÉNAGE DE PRINTEMPS AU CNB

Mme Marie-Aimée Peyron, MCNB, a présenté au Conseil le rapport sur les mises à jour à apporter au règlement intérieur du CNB. Le Conseil de l'Ordre a validé cette proposition.

VII - ET LA PARITÉ, ALORS ?

M. Benjamin Pitcho a exposé les différentes règles applicables en matière de parité et leur impact s'agissant des élections des membres du Conseil de l'Ordre et du CNB.

S'agissant des élections des membres du Conseil de l'Ordre, le Conseil a appelé la Chancellerie à modifier le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, afin qu'il soit mis en accord avec l'ordonnance n°2015-949 du 31 juillet 2015 relative à l'égal accès des femmes et des hommes au sein des ordres professionnels.

S'agissant des élections au CNB, le Conseil a rappelé son attachement au scrutin majoritaire pour l'élection des membres des collèges ordinaires, eux-mêmes issus du scrutin majoritaire et, considérant les impératifs de parité, entend voir cette élection désormais organisée par un scrutin majoritaire binominal. De la même façon, le Conseil a rappelé son attachement à l'élection des membres des collèges ordinaires par le corps électoral actuel, composé des seuls bâtonnier et vice-bâtonnier et membres du Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre souhaite, en tout état de cause, être associé à toute réunion et/ou toute concertation qui pourrait être mise en œuvre pour l'établissement et la publication du décret en Conseil d'État à intervenir et destiné à modifier les règles de gouvernance prévalant au sein du Conseil National des barreaux.



◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 10 mai 2016

I - HOMMAGE À NOS MORTS

En commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le Conseil a quitté l'Ordre des avocats à l'issue de la séance pour aller en cortège en Salle des Pas Perdus, et rendre hommage aux morts du barreau de Paris.

II - TOUCHE PAS À MON JUGE

Particulièrement remontées, Mmes Michelle Dayan, Béatrice Vignolles et Carole Pascarel, Membres du Conseil de l'Ordre et toutes spécialisées en droit de la famille, sont venues présenter le projet du gouvernement visant à « déjudiciariser » les divorces par consentement mutuel et à faire conférer par un notaire force exécutoire à la convention de divorce établie par les avocats.

Le Conseil a ainsi exprimé sa plus vive inquiétude devant le recul de l'Ordre public de protection, dont le juge est le garant en matière de droit des personnes, que signe la déjudiciarisation du divorce.

Il a été également relevé que ce projet va à l'encontre de la tendance de la plupart des États confrontés à l'impératif de laïcité et en recherche de démocratie qui, eux, ont choisi la voie de la judiciarisation, afin de protéger notamment le plus vulnérable.

Enfin, tout en soulignant que le mariage, désormais ouvert à tous, n'est pas qu'un contrat, que la déjudiciarisation proposée risque d'être en contrariété avec les règlements européens, que les enfants ne peuvent être soumis aux accords de leurs parents sans contrôle du juge et que le juge protège la partie la plus faible et/ou sous emprise, le Conseil a renouvelé son attachement à l'intervention du juge en cette matière.

III - MATRIX

M. le bâtonnier a invité le Conseil à régulariser une pratique du tribunal administratif - en vigueur depuis trois ans - consistant à dématérialiser les communications de pièces et d'écritures en matière de droit des étrangers.

IV - LE LUNDI AU SOLEIL

Mme Laurence Boyer a présenté, avec grand enthousiasme, le programme du prochain campus qui se tiendra du 4 au 7 juillet prochain au Jardin d'acclimatation.

V - TOUCHE PAS À MON MÉDIATEUR NON PLUS

Mme My-Kim Yang Paya et M. Romain Carayol ont proposé au Conseil de former un recours sur l'article 142 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cet article prévoit que les acheteurs publics doivent recourir au médiateur des entreprises, organisme public, pour le règlement amiable des difficultés.

Il est considéré qu'il y a une rupture d'égalité dans la mesure où cela créerait un monopole pour le médiateur des entreprises en écartant le recours à tous les autres médiateurs.

Le Conseil a validé le dépôt de ce recours et rédigera une question ministérielle concernant les autres dispositions de ce texte, et plus particulièrement celles tendant à laisser peser sur l'acheteur public, en fonction du montant et des caractéristiques du marché public, la responsabilité d'un choix de la procédure de publicité et de mise en concurrence préalable.

B^{Le}ulletin

Retrouvez l'ensemble
des vidéos des
séances du Conseil de
l'Ordre depuis le site
du barreau de Paris,
dans le menu

« **Mon métier d'avocat** »

ou en saisissant
directement le lien
suivant dans votre
navigateur :

[www.avocatparis.org/
videos-du-conseil](http://www.avocatparis.org/videos-du-conseil)

◆ ANNONCES ◆

VIE ASSOCIATIVE

CŒURS D'OPÉRA PAR LES MAÎTRES CHANTEURS

le mercredi 22 juin, à 21 heures
Auditorium de la Maison du Barreau
2, rue de Harlay - 75001 Paris

Chorale des professions juridiques et judiciaires
Chef de Chœur : Flavien Boy
Accompagnement piano :
Liliana Burcea - Catuneanu

Programme

Piano à 4 mains :

Liliana Burcea-Catuneanu et
Claudette Eleini P.I.Tchaïkovski - Cinq
pièces des opéras *Eugène Onéguine*
et *La dame de pique*.

Musique de chambre :

Liliana Burcea - Catuneanu
et Ionel Burcea - Catuneanu
R.Schumann - *Fantasiestucke pour piano*
et *clarinette, op.73*

Piano :

Liliana Burcea-Catuneanu
Claude Debussy - *Feux d'artifices*

Chœurs d'Opéra pour voix de femme :

Verdi, *La Traviata*, chœur des gitanes
Rossini, *Armida, qui tutto e calma*
Rossini, *Armida, canzoni amorose*
Tchaïkovski, *Eugène Onéguine*, chœur
des jeunes filles
Wagner, *Parsifal*, chœur des jeunes filles
Wagner, *Lohengrin*, chœur des fiançailles
Wagner, *Le Vaisseau fantôme*, chœur
des fileuses
Purcell, *Didon et Énée*, chœur
des servantes
Offenbach, *Les Contes d'Hoffmann*,
Barcarolle
Gounod, *Mireille*, chœur des Magnananelles

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Le numéro 11 de la *Revue de la Société internationale d'histoire de la profession d'avocat* (fondée en 1987 par le professeur Jean-Louis Gazzaniga) est disponible.
Le numéro 12 (qui intégrera la première partie des actes du colloque de l'association portant sur les avocats en temps de guerre) est programmé pour une parution courant 2016.

LES CONCOURS DE PLAIDOIRIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Calendrier du concours

Date limite d'envoi de plaidoiries :
4 novembre 2016

Sélection de 10 avocats finalistes :
mi-décembre 2016

Finale au Mémorial de Caen :
dimanche 29 janvier 2017

Une tribune pour les droits de l'Homme
Le respect des droits de l'Homme reste préoccupant dans de nombreux pays.
Informer l'opinion publique sur les violations des droits humains dans le monde, porter à sa connaissance des causes peu connues, donner la parole aux défenseurs des droits de l'Homme sont, depuis 27 ans, les enjeux du concours international de plaidoiries.
Vous souhaitez dénoncer un cas d'atteinte aux droits de l'Homme?
Inscrivez-vous au concours de plaidoiries!

Les prix :

Le Prix de la Ville et du Mémorial de Caen : 8000 €
Le Prix du barreau : 4000 €
Le Prix du public : 4000 €

Renseignements:

www.memorial-plaidoiries.fr

LE CENTRE DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE

PRÉS LA CHAMBRE

DE COMMERCE FRANCO ARABE

en partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris,

vous invite au colloque «La médiation interculturelle : la pratique de la co-médiation franco-arabe» avec :

Patrice Mouchon, avocat au barreau de Paris, médiateur, président du Centre de médiation et d'arbitrage de la chambre de commerce franco-arabe.

Martine Bourry d'Antin, avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre, médiateur, responsable de la commission ouverte modes amiables de résolution des différends de l'Ordre des avocats de Paris, co-responsable de l'École internationale des modes alternatifs de règlement des litiges EIMA.

Gilles Duverger-Nedellec, président de chambre honoraire du tribunal de commerce de Paris, médiateur, président d'honneur de l'Institut d'expertise, d'arbitrage et de médiation IEAM.

Linda Benraïs, docteur en droit, professeur à l'ESSEC en droit comparé et médiation et directeur du programme «Résolution des Conflits», médiateur de l'Association des médiateurs européens AME.

Michèle Guillaume Hofnung, professeure des facultés de droit, directrice du master diplomatie et négociations stratégiques de Paris-Sud, directrice de l'Institut de médiation Guillaume-Hofnung (IMGH).

Hirbod Dehghani-Azar, avocat au barreau de Paris, médiateur, président de l'Association des médiateurs européens AME, Centre de médiation du barreau de Paris.

Zineb Hamzi, avocat au barreau de Casablanca, médiateur.

Lotfi Chemli, avocat à la Cour de cassation de Tunisie, médiateur.

Thomas Clay, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin, Doyen honoraire de la faculté de droit et de sciences politique, directeur du master arbitrage et commerce international. Co-auteur de l'ouvrage : *Les modes alternatifs de règlement des conflits*.

Le mercredi 1^{er} juin 2016 de 9h à 13h
Salon des arts et métiers - 9 bis, avenue d'Ièna - 75116

Programme et bulletin d'inscription disponible sur demande à l'adresse : lebulletin@avocatparis.org

CONFÉRENCE "LA MONDIALISATION EN QUÊTE DE DROIT ET DE SENS

Le mardi 7 juin, à 20h.

Le groupe des avocats du collège des Bernardins organise dans le cadre des mardis du Bernardin, le 7 juin 2016 de 20h précises à 21h45, une conférence intitulée « la mondialisation en quête de droit et de sens ».

Prendront part à cette conférence :
François Clavairolly, président de la fédération protestante de France ;
Emmanuel Faber, directeur général du groupe Danone ;
Pascal Lamy, président émérite de l'Institut Jacques Delors, ancien directeur général de l'OMC et ancien commissaire européen.

Collège des Bernardins
20 rue de Poissy - 75005 Paris
www.collegedesbernardins.fr

Tarifs :

5 € (plein), 3 € (réduit).
Gratuit pour les moins de 26 ans

◆ ANNONCES ◆

REMERCIEMENTS

REVUE LITTÉRAIRE DU BARREAU DE PARIS

Chers Confrères,

Nous vous adressons nos vifs remerciements pour vos nombreuses contributions en vue de la parution du deuxième numéro de la *Revue littéraire du barreau de Paris*.

Notre jury se réunira prochainement pour procéder à la sélection des textes en vue de leur publication. Les auteurs retenus seront individuellement informés.

Vos bien dévoués.

Emmanuel Pierrat - François Gibault - Étienne Lesage - My-Kim Yang Paya - Arnaud Gris

CONCOURS DE MAXIMES

M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière tiennent à remercier ceux de nos confrères ayant soumis leurs propositions de maximes, de citations ou adages judiciaires, qui orneront le futur palais de justice et la nouvelle Maison de l'avocat. Un jury se réunira prochainement pour sélectionner les meilleures contributions

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MARION LACHAISE

ARTISTE, AUTEUR DE L'OUVRAGE EN RÉALITÉ AUGMENTÉE *L'ŒIL DE CLAIRVAUX*

(Éditions Trans Photographic Press)

Le mercredi 1^{er} juin 2016 à 18h30 (précises)

Le musée du barreau de Paris, dans le cadre des auditions du musée, sous haut patronage du bâtonnier M. Frédéric Sicard,

et de la vice-bâtonnière Mme Dominique Attias, vous invite à la rencontre de Marion Lachaise, et à une conférence débat sur les prisons en France en 2016. Cette conférence se déroulera en la présence de Me Delphine Boesel, avocate et présidente de la section française de l'Observatoire international des prisons et de Me Emmanuel Pierrat, AMCO, MCNB, conservateur du musée.

**Réservations recommandées.
Réponse avant le 28 mai 2016 à
musee@avocatparis.org
ou au 01 44 32 47 48.**

**RENCONTRE AVEC ANNETTE WIERVIORKA
HISTORIENNE, DIRECTRICE DE RECHERCHE
ÉMÉRITE AU CNRS, POUR SON OUVRAGE *LE MOMENT EICHMANN*, CODIRIGÉ AVEC SYLVIE LINDEPERG**

(Éditions Albin Michel, sur la médiatisation du procès d'Adolf Eichmann en 1960)

Le jeudi 26 mai 2016 à 18h30 (précises)

Le musée du barreau de Paris, dans le cadre des auditions du musée, sous haut patronage du bâtonnier M. Frédéric Sicard, et de la vice-bâtonnière Mme Dominique Attias, vous invite à la rencontre d'Annette Wierwiorka, et à une conférence débat, en présence de Philippe Coen, président (Hon.) de la European Company Lawyers Association, fondateur de RespectZone et auteur de *Pour en finir avec Mein Kampf, et combattre la haine sur Internet* (éditions du Bord de l'Eau) et de M^e Emmanuel Pierrat, AMCO, MCNB, conservateur du musée.

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

**Réservations recommandées.
Réponse avant le 28 mai 2016
à musee@avocatparis.org
ou au 01 44 32 47 48.**

DÉCÈS

M. le bâtonnier, Mme la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :
M. Éric SCHLESINGER, avocat à la cour, survenu le 2 mai 2016 dans sa 57^e année

BIENVENUE CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 4 mai 2016

Séphora Amsellem
Philippe Azouaou • Iris Barsan
Claire Bernard • Damir Bezdrob
William Bonnin • Ganna Cartier
Carmen Carvajal rubio • Marion Cavalier • Fabien Charissoux • Valérie Chavanne • Gaël Chevalier • Philippe Cohen • Morgane Comellec • Élisabeth Cotte • Grégoire De Courson de la Villeneuve • Shane Daly • Bastien David • Isaure Denarie • Guillaume Deroux • Jean-Marie Durigneux
Déborah Faure • Rachid Ferhan
Léa Gaugain • Mélati Gauvry
Christophe Gornet • Leïla Haddad
Mathilde Hervouet • Simon Hetsch
Celia Juega • Benjamin Juratowitch
Kiyomet Kaya • Benjamin Kermorgant
Karen Laik • Chloé Lapoujade
Robin Le marois • Nicolas Le pays du teilleul • Samuel Levy • Florian Martin
Pascaline Melinon • Camille Molinabrusley • Bernardine Mourougapa
Davy Nguyen • Antoine Peschaud
Anne-Charlotte Pleche • Agathe Pourtalet • Calypso Prat • Olivia Ruizjoffre • Éric Sunar • Virginie Tassin
Clément Testard • Roman Tizio
Peter Turner • Cynthia Vazquez
Grégory Vianesi

Mme Séphora Amsellem a prêté serment et a demandé immédiatement son omission.

Mme Céline Juega a prêté serment mais exerce sous son titre d'origine Abogado ainsi que M. Benjamin Juratowitch, qui exerce sous son titre solicitor.

Le Bulletin

Vie associative
Mariage - Naissance - Décès

Vous souhaitez publier
une annonce dans le Bulletin ?

Merci de nous adresser votre texte
et vos coordonnées à
lebulletin@avocatparis.org

◆ HISTORIQUE ◆

LA SALLE DES PAS-PERDUS



Riche de huit siècles d'existence, la salle des Pas-Perdus a longtemps été appelée la « Grand'Salle » du Palais

Cette première salle avait été élevée sous le règne de Philippe le Bel et était célèbre dans tout l'Occident médiéval. Dans *Notre-Dame de Paris*, Victor Hugo en a donné une description magistrale, avec son décor de statues des rois de France et sa belle voûte en bois. Tout a disparu dans un incendie en 1618. La salle fut alors reconstruite en pierre. Dès le Moyen-Âge, la Grand'Salle a connu de multiples emplois : le roi, lorsqu'il résidait dans son palais de la Cité, aimait à y donner des fêtes. La salle a également abrité les audiences tenues par différentes juridictions qui siégeaient sur une grande table de marbre. Elle était aussi l'endroit où tous les avocats se retrouvaient. Ils étaient regroupés par bancs bien différenciés les uns des autres au moyen de noms évocateurs (« la Prudence », « L'épée herminée », « le Soleil d'or »...).

Cette deuxième salle a été elle aussi victime d'un incendie : en 1871, le feu allumé par les insurgés de la Commune n'a laissé que des ruines. Mais la salle a été refaite à l'identique pour redevenir aussitôt le lieu le plus animé du Palais, comme en témoigne la peinture de Jean Béraud (1887). Grâce à ses dimensions exceptionnelles, la salle des Pas-Perdus peut accueillir toutes les manifestations de

la vie collective du Palais. En 1910, lorsque le barreau de Paris invite des avocats du monde entier pour célébrer le centième anniversaire de son rétablissement par Napoléon 1^{er}, un banquet de 1 300 couverts y est organisé. À la Libération, en août 1944, c'est naturellement là que tout le Palais se retrouve pour fêter la victoire. Les avocats y célèbrent encore le 150^e anniversaire de leur rétablissement en 1960 et leur bicentenaire en 2010.

Ces dernières années, la salle des Pas-Perdus est redevenue occasionnellement une salle d'audience pour accueillir les débats de l'affaire du Sentier et le procès de l'hormone de croissance (2008). Elle a été aussi témoin de manifestations à la mémoire des victimes du terrorisme. Bien des avocats se souviennent de l'hommage rendu, le 18 septembre 2001, aux victimes des Twin Towers, et tout récemment du rassemblement du 8 janvier 2015, dès le lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Véritable monument historique, la salle des Pas-Perdus demeure la scène privilégiée de la vie contemporaine du Palais et du barreau. Chaque jour, elle enrichit sa mémoire, qui est aussi la nôtre.

FIZIX met à disposition des sections et des associations sportives des SPORTS AU BARREAU

- des coachs sportifs pour des séances de renforcement musculaire, cardio, marche et course à pied, yoga, au départ de la place Dauphine ou des Tuileries
- une plateforme en ligne d'inscription aux séances
- un carnet sportif digital de suivi pour chacun des participants

◆ SPORT ◆



CONTACTEZ LES SPORTS AU BARREAU :

Geoffroy Canivet, avocat : spab@avocatparis.org sports au barreau @sportsaubarreau #spab

CLUB HOUSE DES SPORTS AU BARREAU



Tous les derniers mercredis du mois ; troisième édition le 25 mai prochain - dès 19h - aux Voyelles, pour rencontrer autour d'un verre les sportifs du barreau, les dirigeants de clubs

et des sections, le programme du SPAB.

SECTION MONTAGNE



La prochaine édition du SKILEX France se déroulera du 12 au 15 janvier 2017 à Val d'Isère. Avocats, magistrats, huissiers, notaires, juristes, amis et famille sont les bienvenus. Fête du ski ! Toutes les informations sur www.skilexfrance.fr

et contactez spab@avocatparis.org



FC PALAIS

(Président - Lucien Felli) : L'équipe du FC Palais sera présente au MUNDIAVOCAT (coupe du monde des avocats) du 13 au 22 mai à LA MANGA en Espagne et représentera dignement les couleurs du barreau de Paris ; n'hésitez pas à les encourager sur les réseaux sociaux @FcPalais



SECTION JOGGING & COACHING

«LE MARDI C'EST PHYSIQUE»

avec le Rugby Club du Palais est ouvert à tous les derniers mardis du mois pour une séance de 1h de jogging et de renforcement musculaire, sous la direction de Jean-Philippe Gosset, assisté d'un coach FIZIX - prochaine séance mardi 31 mai 2016 - rendez-vous 20h précises au à l'entrée du jardin des Tuileries (place du Général Lemonnier) - informations et inscriptions à spab@avocatparis.org.



AVOCÀVÉLO (Président : Olivier Borgniet)

- Les membres d'AvocàVélo se réuniront le samedi 4 juin prochain avec au programme : un petit déjeuner avec l'équipe du vélociste Les Vélos Parisiens (3, rue de l'abbé Grégoire dans le 6^e) qui nous fera tester une palette de vélos, un déjeuner sur l'herbe si le temps le permet, et une balade à vélo au Bois de Boulogne - renseignements et inscriptions à spab@avoctparis.org



SECTION VOLLEY

On nous signale la volonté de réunir les amateurs de volley-ball, pour organiser une première rencontre au mois de juin ; notre consœur Eleonora Bufalini, ancienne volleyeuse semi-professionnelle et notre confrère Maxime Desobry, ancien joueur de nationale 3, sont à la disposition de tous ceux intéressés pour rejoindre les effectifs - renseignements et inscriptions à spab@avocatparis.org



JOGG & GYM DU JEUDI

Après une séance pilote le 12 mai dernier, vous êtes tous invités, les jeudis pour

une séance d'exercices autour du renforcement musculaire et de la course à pied (chacun son rythme) entre la place Dauphine et les quais, avec Jeffrey - coach FIZIX et champion d'athlétisme. Prochaine séance le 9 juin 2016 à 19h30, devant le 9, place Dauphine (vestiaire disponible) - inscription obligatoire à spab@avocatparis.org



CERCLE PÉTANQUE ET PALAIS

(Président - Denis Talon)

les consœurs et confrères boulistes ont repris leur entraînement régulier depuis Pâques et nous informent que les prochaines séances se tiendront le 25 mai et 1^{er} juin prochain, place Dauphine, à partir de 19h - renseignements et inscriptions à spab@avocatparis.org



GOLF CLUB DU PALAIS

(Président - Jean Repiquet)

Prochaine rencontre du Golf Club du Palais, les 20 et 21 mai face au barreau de Madrid (capitaine Louis Ducellier) Coupe du Golf Club du Palais

(trophée bâtonnier Guy Danet). Samedi 11 juin 2016 au golf du Lys à Chantilly Départs en semi-shotgun à 14h00 et dîner sur la terrasse.

Compétition ouverte à tous les avocats.

Green fee : 83 € - Dîner : 42 €

Inscriptions : spab@avocatparis.org

◆ DU CÔTÉ DE LA RUE DE LONDRES ◆

La nouvelle campagne de communication lancée par le Conseil national des barreaux



Michèle Tisseyre et Catherine Gazzeri-Rivet, présidente et vice-présidente de la commission « Communication institutionnelle » du CNB ont présenté, le 22 avril dernier devant les représentants de plusieurs barreaux, dont celui de Paris, représenté notamment par Xavier Autain, MCO en charge de la communication et des affaires publiques, la nouvelle campagne média de la profession.

Il s'agit d'une campagne très différente de celle qui avait été initiée en 2015 sur la procédure participative, plus confidentielle et ciblée.

UNE WEB SÉRIE

Le concept retenu est celui d'une Web série avec des films de 30 et 45 secondes mettant en scène des situations où un personnage principal, Lola, se pose des questions qui peuvent l'amener à consulter un avocat, celui-ci n'étant pas présent dans ces films, mais simplement suggéré par les autres personnages.

En effet, cette campagne entend privilégier la mise en avant des prestations et de l'accompagnement plutôt que l'avocat lui-même.

L'héroïne de la série ne se sent pas vraiment à sa place dans son entreprise et voudrait voler de ses propres ailes ; elle part en week-end et souhaiterait en profiter pour louer son appartement ; tels sont deux des premiers thèmes d'actualité retenus, mais d'autres thématiques sont également abordées dans les épisodes suivants : la protection des marques, le droit associatif, le droit de la famille...

Le premier volet de la campagne comporte les 8 premiers épisodes de la série. Ils ont été orientés vers l'anticipation des litiges et le conseil, le recours au contentieux, plus classique et évident pouvant être abordé dans un prochain volet de cette campagne, la commission communication souhaitant pérenniser ce concept sur 3 ans avec la production de 24 films au total.

Les deux premiers films seront diffusés à la télévision en version de 30 secondes et diffusés ensuite en version de 45 secondes sur Internet avec les 6 autres films.

La campagne s'oriente essentiellement vers les clients, professionnels comme particuliers, chacun devant pouvoir s'identifier aux personnages et aux situations présentées ; l'idée sous-jacente est de se focaliser sur un besoin qui va évoluer au fil des épisodes ; chaque vidéo sera accompagnée d'une FAQ juridique en lien avec les thèmes évoqués.

L'ANNONCE-PRESSE

La campagne sera lancée dans la presse quotidienne nationale et régionale ; l'annonce presse se présentant sous la forme d'un teasing annonçant la campagne TV et Web. Une première annonce sera publiée la veille de la sortie, invitant les lecteurs à en savoir plus sur ce que font les avocats le lendemain via le nouveau site avocat.fr, où seront notamment diffusés les films. Une annonce sera ensuite publiée le jour du lancement.

PRÉSENTATION DU KIT DE COMMUNICATION

Les avocats et les barreaux devant être les relais principaux de la campagne de communication, le Cnb a souhaité leur proposer un « kit de communication » complet afin de leur faciliter le partage.

L'objectif de ce « kit de communication » est d'aiguiller les barreaux et de les aider à être les relais de la campagne, grâce à la presse, les réseaux sociaux ou par email.

Il contient toutes les informations utiles sur la campagne, les fichiers sources des visuels afin que chaque barreau puisse les personnaliser, un rétroplanning des actions à entreprendre, ainsi que des modèles-types d'e-mail ou d'articles pour les réseaux sociaux.

◆ PORTRAIT ◆

CAMILLE DURQUET & CHÉRIF RAMOUL



Camille

est en collaboration libérale.

Chérif,

lui, a choisi de créer son propre cabinet.

Tous les deux sont de jeunes avocats conscients des mutations profondes que vit en ce moment la profession.

Ils ont répondu à nos questions.

QUAND ET COMMENT AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE DEVENIR AVOCAT ?

CAMILLE DURQUET : J'ai décidé de devenir avocat lorsque j'étais étudiante en master 1 à La Sorbonne. J'ai apprécié étudier le droit, et à mes yeux, il acquiert une haute valeur sociale lorsqu'il est mis par l'avocat à l'usage du justiciable.

CHÉRIF RAMOUL : Je suis arrivé dans la profession assez naturellement. Plus jeune, j'aimais déjà argumenter et défendre des positions. À la fin de mon cursus de droit, j'ai décidé de travailler au sein de groupes internationaux, afin d'acquérir une connaissance approfondie de l'entreprise. Cette étape a renforcé ma volonté d'exercer une profession indépendante, où il est possible de délivrer, en toute autonomie, des avis et conseils juridiques.

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI LA VOIE DE LA COLLABORATION LIBÉRALE ?

CD : J'ai besoin de me former et la collaboration me permet de le faire. Je ne me sentais pas prête, à la sortie de l'école, pour gérer seule un dossier, une procédure ou la relation avec un client.

En tant qu'avocat collaborateur, je suis accompagnée, aiguillée par les confrères du cabinet qui me transmettent leurs savoirs, leurs expériences, ce qui ne m'empêche pas non plus de gagner chaque jour un peu plus en autonomie.

ET VOUS CHÉRIF, QU'EST-CE QUI VOUS A DONNÉ L'ENVIE DE CRÉER VOTRE PROPRE CABINET ?

CR : Je tiens à préciser que j'ai tout d'abord exercé en qualité de collaborateur libéral. Il me semble que la collaboration libérale est un passage nécessaire avant l'installation.

Elle m'a permis de développer mes connaissances et compétences en droit du travail, de mieux appréhender les rapports avec les confrères et de développer ma clientèle personnelle. Cependant, à un certain moment, j'avais besoin de donner plus de sens à mon travail et de trouver un véritable challenge. En m'installant à mon compte, j'ai trouvé une certaine liberté et une cohérence dans la pratique de la profession telle que je la conçois.

COMMENT VOYEZ-VOUS ET VIVEZ-VOUS VOTRE MÉTIER D'AVOCAT ?

CD : Je trouve que c'est un métier difficile mais passionnant. Il faut savoir prendre le rythme d'une profession exigeante qui ne laisse pas le droit à l'erreur : il faut avoir les bons réflexes, être réactif et rigoureux. Mais j'apprends tous les jours et aucune journée ne se ressemble. Je peux aller plaider le matin, participer à un rendez-vous client et rédiger un acte l'après-midi.

CR : Je vois le métier d'avocat comme une profession humaine ayant des siècles d'existence avec une déontologie forte, gage de confiance, dans la relation avocat-client. Être avocat, c'est une vocation. Je la vis avec passion : lorsqu'un client me confie la gestion de ses intérêts, je mets tout en œuvre pour être à la hauteur de sa confiance. Certes, il peut y avoir parfois des conséquences non négligeables sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Toutefois, lorsqu'on arrive à l'objectif fixé, l'expérience vécue est très gratifiante.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DE CETTE PROFESSION ?

CD : Des adaptations seront nécessaires. Nous devons nous renouveler, élargir nos champs de compétences et s'adapter dès

aujourd'hui au monde de demain. Le numérique bouleverse déjà notre façon d'exercer et nous oblige à proposer de nouveaux services. Que l'on soit collaborateurs, associés ou que l'on exerce seul, notre génération l'a bien compris et saura s'adapter.

Je reste également préoccupée par la perte de légitimité de notre profession, par le fait que certains confrères et leurs familles sont menacés parce qu'ils exercent leur métier. Le droit d'être défendu constitue l'un des socles de notre société démocratique. Nous participons à son effectivité, ce qui est trop souvent oublié.

CR : Je vois l'avenir du métier d'avocat avec beaucoup d'enthousiasme. La profession est en pleine mutation avec notamment l'avènement du numérique, la possibilité de faire de la publicité, l'essor des legal start-up et l'interprofessionnalité.

Tout cela, ce sont des opportunités à saisir ! Il ne faut pas craindre de revoir nos modes traditionnels d'exercice. Dès lors que le droit continue d'être appliqué exclusivement par l'avocat, nous pouvons travailler en partenariat avec d'autres professionnels.

Actuellement, le droit est plus facilement accessible qu'à d'autres époques pour le citoyen lambda et les entreprises. Néanmoins, il reste complexe. Ainsi, l'avocat possède une véritable valeur ajoutée et il devra veiller à conserver ce rôle-là pour les années à venir.

Je pense, enfin, qu'à l'avenir, l'avocat sera « hyper » spécialisé dans une seule matière et que son rôle sera plus accentué dans le règlement amiable des litiges aussi bien en France qu'à l'international.

◆ LIRE & SORTIR

LECTURE



Les occupants
Ambroise Colombani

Fauves Éditions

Vincent, à peine trente ans, est avocat dans un cabinet d'affaires.

Entre le fantasme d'une vie brillante et les fugaces échappatoires de soirées enivrées, lui reste la culpabilité de ne pas être à la hauteur.

Chaque semaine est un éternel recommencement jusqu'à cette proposition anonyme qu'il reçoit : devenir l'auteur du roman dont tout le monde parle et dont personne, pas même son éditeur, ne sait qui l'a écrit. Vincent accepte.

Du jour au lendemain, le voici à la place dont il rêvait. Mais tout se paye un jour ou l'autre, la lumière comme le regard des autres.

Ambroise Colombani est avocat au barreau de Paris. *Les occupants* est son premier roman.



Aqilon le saltimbanque
Édouard De Lamaze

Geste Éditions

Alors qu'il était destiné, en tant que cadet, à être enfermé dans un couvent et que sa famille a été dépossédée de ses biens, Aqilon a découvert, grâce

à la Révolution française, la liberté, l'amour. L'auteur, s'inspirant des archives de sa famille et des archives départementales, retrace la vie de saltimbanque d'Aqilon et ses amours avec la belle écuyère Zéphyrine. Ce roman épique, qui prend place en Corrèze, dans la région d'Uzerche et d'Allasac, fait naître des personnages attachants issus de toutes les composantes culturelles et sociales de l'époque.



Touche pas (comme ça) à mon droit (du travail) ou la loi et le juge par-dessus bord

**Alain Guérin
Germain Latour
Postface de Sempé**

EnSecondeLecture Éditions

Me Germain Latour, avocat au barreau de Paris, vient de publier *Touche pas comme ça à mon droit du travail*, un livre co-écrit avec Alain Guérin, avocat bordelais et postfacé par Sempé. Cet ouvrage est disponible dans certaines librairies parisiennes dont LGDJ (20, rue Soufflot dans le 5^e), Le Libraire de la Cour de cassation (27, place Dauphine dans le 1^{er}) et L'Œil Écoute (77, boulevard de Montparnasse dans le 6^e).



L'Œil de Clairvaux
Marion Lachaise

Éditions Trans Photographic Press

C'est un livre multimédia en réalité augmentée sur la prison de Clairvaux.

Préface de Christiane Taubira, ex-ministre de la Justice.

Textes de Philippe Artières, historien, Sonya Faure, journaliste à *Libération*, Jean-François Leroux-Dhuys, président de l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, Denis Salas, juriste, essayiste, Olivier Marboeuf, auteur, critique, performeur et commissaire d'exposition

«Ces portraits qui ont l'air de flotter, de claquer au vent, prolongent les images papier de l'objet-livre. A-t-on dit à quel point le concept de réalité augmentée était paradoxal pour dire la prison ? Ironique, pour montrer une réalité aussi restreinte que celle de l'enfermement ? Avec ses portraits vidéo qui sautent du livre à nos écrans de téléphone, Marion Lachaise et les détenus de Clairvaux creusent des tunnels, tressent des draps en guise de cordes, affrètent des hélicoptères pour que la parole des reclus arrive jusqu'à nous.» Sonya Faure in *L'Œil de Clairvaux*

Ce livre sera présenté par l'auteure le mercredi 1^{er} juin à 18h30 (précise) au musée du barreau en présence de Delphine Boesel présidente de la section française de l'Observatoire international des prisons et Emmanuel Pierrat, conservateur du musée.

B AVOCATS
BARREAU
• PARIS

Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : My-Kim Yang-Paya, Arnaud Gris, Christian Brugerolle, Élise Brissaud, Yves Ozanam

Illustrations : Unter

Impression : imprimerie Peau

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris

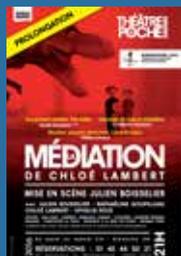


SORTIE

28^e nuit des Molières 2016

en direct des Folies Bergères

On vous invite à suivre la 28^e nuit des Molières 2016 le 23 mai prochain en direct des Folies Bergère où :



- Raphaëline Goupilleau dans **La Médiation** de Chloé Lambert, mise en scène Julien Boisselier, est nommée pour le Molière de la comédienne dans

un second rôle, et Ophélie Kolb dans celui de la révélation féminine. Courez voir cette pièce au théâtre de Poche-Montparnasse.



Sous les palais, la plage

La traditionnelle **Revue de l'UJA** présentera son édition 2016 du 7 au 10 juin prochains au théâtre Dejazet à Paris.

Le thème de cette année : le Nouveau Palais. Paris n'a pas connu projet plus ambitieux depuis l'Exposition universelle de 1889 et le ravalement de façade de Régine de 1989 : aujourd'hui est inauguré le nouveau palais de justice des Batignolles. Il n'est pas vraiment prêt, mais on fera avec. Le palais prend ses fonctions entre quatre murs à la peinture fraîche et des salles encore en construction. Les parpaings servent autant de bancs pour les avocats que de projectiles dans la rue, échauffée par une énième reconduction de l'état d'urgence. Sécurité, célérité, précarité, les avocats composent avec de nouveaux codes, jusqu'à la saturation. Alors autant en rire !

Renseignements et réservations : www.dejazet.com



Leçon d'histoire de France

Maxime d'Aboville

Théâtre de Poche-Montparnasse

Pour cette deuxième *Leçon d'histoire de France*, Maxime d'Aboville, qui a reçu le Molière 2015 meilleur comédien formé chez Jean-Laurent Cochet et ce qui ne gâche rien titulaire du CAPA fait revivre les plus belles pages d'œuvres mythiques de notre littérature, comme *Les Trois Mousquetaires* ou *les Mémoires de Saint-Simon*, à la manière d'un palpitant récit d'aventures ou d'une savoureuse chronique de mœurs. De la très célèbre victoire de François I^{er} à Marignan qui consacre la suprématie du royaume de France, à la mort de Louis XIV sonnant le glas de la monarchie absolue, en passant par les guerres de Religion, cette nouvelle leçon revisite les riches heures de ces deux siècles de tragédies et de grandeurs. Une belle et instructive sortie pour les grands ou les petits tous les samedis à 16h jusqu'au 2 juillet.



L'avocat et son greffier musicien. © Photo DR

Phare de Contis - Maître Fendard

ET POUR FINIR SUR UNE NOTE D'HUMOUR, nous n'avons pas pu résister à l'envie de vous parler de Maître Fendard, l'avocat spécialisé dans les affaires à caractère iconoclaste, interprété par Fred Tusch et mis en scène par François Rollin dans le rôle du greffier musicien.

Samedi 6 mai, au phare de Contis, le service culturel de Saint-Julien-en-Born a proposé une soirée théâtre avec la troupe Maître Fendard et la pièce *On a volé le château de sable*.

Le synopsis : Pâques, avril 2007, la famille Bellemarre, en voie de recomposition, se retrouve au bord de la mer pour tenter de resserrer ses liens. Dans l'après-midi, sous l'impulsion du petit Benoît, quatre ans et demi, ils construisent ensemble un magnifique château de sable. Ils s'investissent tellement que, petit à petit, leurs liens se resserrent et que l'espoir de voir les dissensions familiales disparaître renaît. Maître Fendard est un avocat spécialisé dans les affaires à caractère iconoclaste et surréaliste. Accompagné de Ménardeau, son fidèle greffier musicien, il narre et chante son plus beau procès : l'affaire du château de sable. Un spectacle à pleurer... de rire, servi par de remarquables acteurs.

Comme chaque année au mois de mai, le Kunstenfestivaldesarts investit durant 3 semaines une vingtaine de théâtres et de centres d'art bruxellois.

Five Easy Pieces - Théâtre Varia - Milo Rau

Five Easy Pieces mise en scène de Milo Rau au théâtre Varia dans le Kunstenfestivaldesarts de Bruxelles du 14 au 22 mai.

Vingt ans après l'affaire Dutroux, Milo Rau, l'un des metteurs en scène le plus réclamé d'Europe, met en scène cette page la plus noire de notre histoire, la vie de cet « ogre ». Et en plus, un théâtre pour adultes mais joué par sept enfants de 8 à 13 ans. Mais pas pour provoquer. Plus que la vie de Dutroux, le spectacle porte plutôt sur les transformations de la société belge.

Ce sont cinq figures jouées par les enfants : Sabine, le père de Marc Dutroux, un officier de police, les parents d'un enfant. Personne ne joue Dutroux et, au début de chaque « pièce », il y a des séquences jouées par des acteurs adultes sur vidéos et jouées en même temps sur scène par les enfants.

Au-delà de Dutroux, la pièce évoque le déclin d'un pays, la paranoïa nationale, le deuil et la colère, le désespoir d'un père découvrant que son fils est un criminel.»

◆ RETOUR SUR ...



2 mai 2016

Signature du schéma départemental
d'aide aux victimes

© Tribunal de grande instance de Paris



7 mai 2016

Bilbao



De gauche à droite: Carlos Fuentenebro, bâtonnier de Bilbao, Fabrice Delloye, consul général de France, Rafael Catala, ministre espagnol de la justice, Juan-Maria Aburto, maire de Bilbao, Jacques Bouyssou, MCO



Nuria Bove, Antoine Audoin Maggiar, Dominique Attias et Jose Michel Garcia, président de la chambre de commerce d'Espagne en France



8 mai 2016

Commémorations du 8 mai 1945.
La famille judiciaire rassemblée



11 mai 2016

Dîner de la fraternité



Déjeuner avec Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris à l'initiative de la Fraternité du Barreau, dont Chems-eddine Hafiz (ci-dessous) est un des fondateurs.



Continuons toujours à dialoguer là où certains cherchent à nous diviser.



11 mai 2016

Dans le bus de la Solidarité, Pte de Vanves (*comme tous les mercredi de 17h à 20h*) présent aux côtés des 400 avocats bénévoles qui œuvrent 5 fois par semaine (*lundi dans le 13^{ème} arr., mardi dans le 18^{ème} arr., mercredi dans le 14^{ème} arr., jeudi dans le 17^{ème} arr. et samedi matin dans le 20^{ème} arr.*).

PARIS

PLACE DE DROIT

Jeudi 9 juin 2016
de 8h30 à 10h30

Chambre de commerce et d'Industrie
27, avenue de Friedland - 75008 Paris



MATINÉE-DÉBAT

LES SEPT ATOUTS DE LA PLACE DE DROIT DE PARIS POUR VOTRE RÉUSSITE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

Ouverture

Jean Messinesi

Président du tribunal de commerce de Paris

Frédéric Sicard

Bâtonnier de Paris

Table ronde

Gérard Mestrallet

Président ENGIE

Carol Xueref

Secrétaire général d'Essilor international

Adam Smith

Directeur juridique de Safran

Modérateur

Jacques Bouyssou

Membre du Conseil de l'Ordre

Conclusions

Jacques Attali

Economiste, président de Positive Planet

Jean-Michel Darrois

Avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre